

# **Comité d'interprétation des normes biologiques**

## **Questions et réponses relatives à la Norme nationale du Canada sur les Systèmes de production biologique**

---

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, en partenariat avec la Fédération biologique du Canada, a mis sur pied le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN).

L'objectif de ce comité est de conseiller le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310 et CAN/CGSB 32.311).



Les réponses proposées aux questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique sont énoncées ci-dessous. Ces réponses seront publiées pour une période de 60 jours aux fins d'examen et de commentaires. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse [OPR.RPB@inspection.gc.ca](mailto:OPR.RPB@inspection.gc.ca)

### **Table des matières**

#### **1. Examen public – du 22 avril au 22 juin 2015**

- 1.1 Réévaluation de la Q&R 60.2 au sujet de la biodégradabilité des films incluant des produits du pétrole**
- 1.2 Reformulation de la réponse 238 – au sujet de la levure et des dérivés de la levure**
- 1.3 Nouvelles questions et réponses**

#### **2. Rapport – Examen public de février à avril 2015**

# 1. Examen public – du 22 avril au 22 juin 2015

## 1.1 Réévaluation de l'interprétation de la question 60.2

**Est-ce que les « films complètement biodégradables » décrits sous le titre « Paillis » dans la Table 4.3 incluent les films faits avec des produits du pétrole? (60.2)**

Réponse originale :

Non. Les paillis faits avec des produits du pétrole ne sont pas considérés comme « entièrement biodégradables », doivent être retirés du champ et ne pas être incorporés au sol

Nouvelle réponse proposée:

Les films faits avec des produits dérivés du pétrole pourraient être inclus s'il est démontré qu'ils sont entièrement biodégradables. L'article 1.4.1 exclut de tels films s'ils contiennent des OGM, des produits issus de la nanotechnologie, des pesticides de synthèse ou des régulateurs de croissance synthétiques.

**Note du CIN** - L'enjeu de l'utilisation des films biodégradables incluant des produits du pétrole est sous révision et le Comité d'interprétation des normes évaluera à nouveau la conformité de ce type de paillis après la révision de la définition de la biodégradabilité et de l'annotation liée aux films biodégradables par le Comité technique responsable des travaux de révision.

**Étant réévaluée et soumise à nouveau à l'examen public, la Question et réponse 60.2 est retirée de la liste des [Questions et réponses finales](#) ; l'approbation d'un intrant utilisé en production végétale relève de la responsabilité des organismes de certification.**

## 1.2 Reformulation de la réponse à la question 238 – au sujet des levures et leurs produits dérivés

*Levures et produits dérivés*

**Les levures sont listées à la table 5.2. Les produits dérivés des levures, tels les produits dérivés des parois cellulaires des levures, sont-ils aussi permis? (238)**

Réponse originale

Oui. La levure non biologique et les produits dérivés des parois cellulaires des levures non biologiques peuvent être utilisés comme suppléments alimentaires prébiotiques. La levure biologique et ses sous-produits peuvent être utilisés comme source de protéines.

Réponse reformulée :

Oui. Les levures et produits dérivés des parois cellulaires des levures sont permis comme suppléments alimentaires.

## 1.3 Nouvelles questions et réponses

### Objet

#### Mutagenèse et cisgénèse

#### **Est-ce que les semences obtenues par mutagenèse ou cisgénèse sont considérées comme des modifications génétiques interdites par la norme? (255)**

La mutagenèse et la cisgénèse ne sont pas interdites par la norme. L'utilisation de ces techniques se limite à la combinaison de matériel végétal issu de la même famille taxonomique.

#### Descendants des semences/plantes GM

#### **Est-ce que les descendants des semences/plantes GM peuvent être biologiques? (256)**

Non. L'utilisation de plantes ou semences GM est interdite.

### Production végétale

#### Production parallèle et hydroponie

#### **Un opérateur en production hydroponique (non biologique) peut-il produire les mêmes produits sous régie biologique? (261)**

L'article 5.1.2 ne permet pas la production parallèle en production de cultures annuelles en serre. La production de plantes visuellement impossibles à distinguer n'est pas permise, quelle que soit la méthode de production non biologique.

### Production d'animaux d'élevage

#### Conversion des veaux laitiers

#### **Est-ce qu'un veau laitier d'une opération biologique peut être nourri de lait conventionnel, puis converti pour être à nouveau biologique? (se référer à 6.2.2.d) (259)**

Non. L'article 6.2.2.d ne s'applique qu'aux troupeaux en transition.

#### Aliments pour animaux en transition

#### **L'article 6.3.3 permet l'utilisation d'aliments pour animaux d'élevage produits sur des terres en conversion; une fois la période de conversion des animaux complétée, peut-on continuer d'utiliser des aliments provenant de terres en conversion? (257)**

Non. L'art. 6.3.3 s'applique exclusivement lors de la dernière année de transition du bétail.

### Préparation et manutention des produits biologiques

#### Lactosérum pour animaux d'élevage

#### **Est-ce qu'un lactosérum non biologique peut être utilisé comme aliment pour animaux s'il est documenté que le lactosérum biologique n'est pas disponible sur le marché? (258)**

Non. Les aliments pour animaux doivent être entièrement constitués d'ingrédients biologiques (8.2.1.d)

## 2 Rapport - Période de consultation publique – Février-Avril 2015

Les questions et réponses qui suivent ont été ajoutées à la section [Questions et réponses finales](#) de la FBC.

### Exigences propres à certaines productions

#### Production de germinations

#### **Est-ce que les germes de haricot mungo produits par culture hydroponique peuvent être certifiés biologiques? (245)**

L'hydroponie est définie comme étant la 'Culture des végétaux avec des solutions nutritives renouvelées, sans le support d'un sol.' (se référer à la section 3 de la norme pour consulter la définition complète). Comme la germination du haricot mungo ne s'effectue pas à l'aide d'une solution nutritive, il ne s'agit pas d'une culture de type hydroponique. La section 7.4 est consacrée à la production de germinations.

#### Cueillette de plantes sauvages

#### **Commentaire émis – réponse non modifiée**

#### **Est-ce que la farine d'algues marines sauvages peut être certifiée? (244)**

Oui, la farine d'algues marines peut être certifiée conformément à la section 7.6, Cueillette de plantes sauvages, si elle est utilisée comme aliment pour humains ou animaux.

### Listes des substances permises

#### Huile de clou de girofle

#### **Est-ce que l'huile de clou de girofle est permise comme inhibiteur de croissance pour les pommes de terre en production biologique? (27)**

Suivant la Table 4.3 des LSP, les « extraits de végétaux, huiles et préparations végétales » peuvent être utilisés comme auxiliaires de production. L'huile de clou de girofle pourrait donc être utilisée sur les pommes de terre.

#### Acide citrique

#### **Peut-on utiliser l'acide citrique pour ajuster le pH lors de l'extraction de l'acide fulvique? (248)**

Oui. L'acide citrique peut être utilisé pour ajuster le pH à la table 4.3 de 32.311.